



Un troisième enfant conçu pendant le divorce a-t-il les mêmes droits

Par **gis62**, le 29/11/2011 à 18:55

Bonjour,
mon futur ex mari et moi sommes séparés depuis 2007. une procédure de divorce avait été entamée,
pendant cette séparation un 3ème enfant a été conçu avec mon mari.
le divorce a donc été rejeté pour ce motif. pourtant nous souhaitons toujours divorcer. donc nous devons tout recommencer.
lui-même vit avec une nouvelle concubine.
pour ce qui est de notre 3ème enfant, il ne veut pas en entendre parler.
il verse bien une pension pour les 2 aînés, alors j'aimerais savoir si le dernier a les mêmes droits que ses frères?
puis-je obliger son père à le prendre également pendant les périodes scolaires en même temps que les 2 premiers?
merci par avance pour votre réponse.
cordialement

Par **cocotte1003**, le 29/11/2011 à 19:40

Bonjour, votre futur ex a-t-il reconnu cet enfant ? ou en êtes-vous de la nouvelle procédure de divorce ? normalement puisque vous êtes encore marié, le mariage légitime l'enfant dans ses droits. Le juge accordera une pension alimentaire et un droit de visite. Pour la pension pas de problème, si monsieur ne paye pas, vous l'faites saisir par huissier, par contre pour les visites c'est un droit et non une obligation, là vous ne pourrez rien si ce n'est demander plus

au niveau du montant de la pension, puisque son refus entraîne plus de charges pour vous,
cordialement

Par **gis62**, le **29/11/2011** à **20:14**

bonjour ! tout d'abord merci pour votre réponse.

ensuite pour ce qui est de la reconnaissance à la naissance, non il ne l'a pas fait. il porte tout de même son nom vu que nous sommes toujours mariés légalement.

pour la procédure de divorce, il nous faut tout recommencer vu que la 1ère demande nous avait été refusée pour le motif que nous avions conçu un autre enfant...

je vous remercie pour l'information sur la possibilité d'une hausse de la pension pour pallier au droit de visite qu'il ne voudrait pas exercer. je ne savais pas.

encore merci.